

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Référence
<b>2026-14</b>

Objet de la délibération
Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS et désignation des représentants du conseil municipal

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Date de la convocation
<b>24/03/2026</b>

L'an 2026, le 30 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Soleymieux s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

**Présents** : M. RONZIER Julien, Maire, Mmes : BOUTTE Thérèse, FAURE Sophie, OLLIER Séverine, PERRIN Sophie, PHALIPPON Sandrine, POYET Manon, MM : BAISSAT Serge, DUMAS Jean-Marc, LANDON Loïc, MEFTAH Pascal, QUATRESOUS Christian, SOUBEYRAND Daniel

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. LACOMBE Serge à M. RONZIER Julien

**Excusé(s)** : Mme POMMIER Régine

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DUMAS Jean-Marc

**Objet de la délibération** : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS et désignation des représentants du conseil municipal.

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260330-2026-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026  
Publication : 03/04/2026

Date d'affichage
24/03/2026

conseil municipal.

Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le Conseil municipal procède ensuite à la désignation de ses représentants au sein du conseil d'administration du CCAS.

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en  
préfecture du  
LOIRE.

Après vote, sont élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

- FAURE Sophie
- PHALLIPON Sandrine
- OLLIER Séverine
- POMMIER Régine
- BOUTTE Thérèse
- BAISSAT Serge

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 31/03/2026

Le Maire  
Julien GAZIER



Secrétaire de séance  
M. DUMAS Jean-Marc



Publicité des actes de la commune par voie électronique le

16 AVR. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20260330-2026-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026

Publication : 03/04/2026